

**ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION
DE LA BROCANTE, VIDE GRENIER
DU COMITE DES FÊTES
DU 28 JUILLET 2024**

Le Maire de la Commune de TAUVES,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-13 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu la demande de ce jour présentée par Bernard DAUPHIN, Président du « Comité des Fêtes », association organisatrice de la brocante et vide grenier qui aura lieu le dimanche 28 juillet 2024

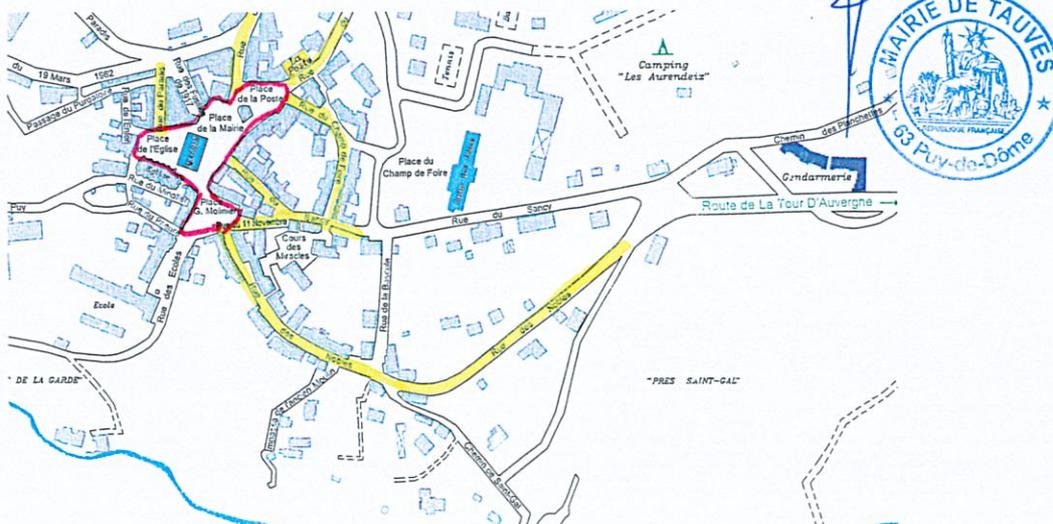
ARRÊTE :

Article 1 : En raison de la brocante, vide grenier du dimanche 28 juillet 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, de 6h à 2h, place de la Mairie, place Gabriel Molinier, place de l'Église et place de la Poste, ainsi que les rues desservant ces places. La circulation sera également interdite à partir du rond-point route de la Tour d'Auvergne et à partir du croisement des rues du 8 Mai 1945 et du 19 Mars 1962.

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les membres de l'Association « Comité des Fêtes ».

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, au Comité des Fêtes, affiché en Mairie et sur place.

Fait à TAUVES, le 19 juillet 2024
Le Maire
Christophe SERRE



Espace de vie... naturellement



Mairie de Tauves
63690 Tauves - 04 73 21 11 30
mairie@tauves.fr
www.tauves.fr